



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 25 novembre 2024**

**Date de la convocation** : mardi 19 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

**Secrétaire de séance** : Madame Camille LE DELLIOU

-----

**N° 39 Zénith : mise à disposition au profit de tiers**

**Rapporteur** : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°10 du 28 janvier 2019, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la gestion et l'exploitation du Zénith de Pau à la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. Le contrat d'affermage correspondant a été signé le 14 février 2019 pour une durée de quatorze ans et neuf mois, modifiée par voie d'avenants par délibérations des Conseils Municipaux du 14 décembre 2020, du 13 décembre 2021 et 21 novembre 2022.

L'article 16.2 du contrat permet à la Ville de programmer ou soutenir 10 manifestations par an en utilisant la formule ZIP debout (1500 places) ou assise (1 200 places) incluant les prestations techniques, le montage et démontage ainsi que le personnel minimum. Ce droit d'usage donne lieu au versement d'une somme forfaitaire annuelle de 140 160 € HT soit 168 192 € TTC.

L'article 16.3 du contrat offre la faculté à la Ville d'utiliser la salle pour ses besoins particuliers ou ceux des spectacles, événements et cérémonies qu'elle souhaite soutenir, dans la limite de 15 représentations par an, quel que soit le type de jauge utilisé. Ce droit d'usage donne lieu au versement à l'exploitant d'une somme forfaitaire annuelle de 119 726 € HT, soit 143 671,20 € TTC, permettant l'utilisation de la salle au format grande jauge ou autre, hors frais techniques, jours de montage/démontage, personnel, énergie et divers.

Il est proposé que ce dispositif soit mis en œuvre afin de soutenir les manifestations suivantes :

### **1. Concert du Nouvel An**

Il est proposé de mettre à disposition le Zénith du 31 décembre 2024 au 5 janvier 2025 à l'occasion des concerts du Nouvel An de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn (OPPB), sur le thème « L'orchestre fait son cinéma ». Les concerts auront lieu le dimanche 5 janvier 2025, à 11h et 17h.

Cette utilisation sera comptabilisée pour 5 représentations au sens de l'article 16.3 du contrat d'affermage.

### **2. Ciné-concert « D'une guerre à l'autre, 1914 - 1945 »**

Il est proposé de mettre à disposition le Zénith les 26 et 27 janvier 2025 à l'occasion du ciné-concert avec la Garde Républicaine « d'une guerre à l'autre, 1914 – 1945 », présenté par L'association Des Écrans et des Notes. Ce spectacle est à vocation pédagogique à destination des jeunes.

Cette utilisation sera comptabilisée pour 2 représentations au sens de l'article 16.3 du contrat d'affermage.

### **3. Concerts « Les Coquettes » et « Jérémy Frérot »**

L'Association les Amis de la Chanson Populaire présente le concert « Les Coquettes » le 9 février 2025 ainsi que le concert de « Jérémy Frérot » le 15 mars 2025.

Ces utilisations seront comptabilisées pour 2 représentations au sens de l'article 16.2 du contrat d'affermage.

### **4. Spectacle « Gil & Ben »**

Il est proposé de mettre à disposition le Zénith le 21 février 2025 à l'occasion du spectacle « Gil & Ben » présenté par l'association Section Paloise Pelote.

Cette utilisation sera comptabilisée pour 1 représentation au sens de l'article 16.2 du contrat d'affermage.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 7 novembre 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

**1. Approuver la mise à disposition du Zénith au profit de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn, à l'occasion des concerts du Nouvel An, du 31 décembre 2024 au 5 janvier 2025, cette utilisation sera comptabilisée pour 5 représentations au sens de l'article 16.3 du contrat d'affermage du Zénith, selon les conditions énoncées ci-dessus ;**

**2. Approuver la mise à disposition du Zénith au profit de l'Association Des Écrans et des Notes, pour les besoins du ciné-concert, les 26 et 27 janvier 2025, cette utilisation sera comptabilisée pour 2 représentations au sens de l'article 16.3 du contrat d'affermage du Zénith, selon les conditions énoncées ci-dessus ;**

**3. Approuver la mise à disposition du Zénith au profit de l'Association les Amis de la Chanson Populaire, à l'occasion du concert « Les Coquettes » le 9 février 2025, et le concert de « Jérémie Frérot » le 15 mars 2025, ces utilisations seront comptabilisées pour 2 représentations au sens de l'article 16.2 du contrat d'affermage du Zénith, selon les conditions énoncées ci-dessus ;**

**4. Approuver la mise à disposition du Zénith au profit de l'Association Section Paloise Pelote, à l'occasion du spectacle « Gil & Ben » le 21 février 2025, cette utilisation sera comptabilisée pour 1 représentation au sens de l'article 16.2 du contrat d'affermage du Zénith, selon les conditions énoncées ci-dessus.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU